



## COMMUNIQUÉ

CET / CONGÉS / RETRAITE / RÉMUNÉRATION

### Compte épargne temps avant le départ à la retraite : la prudence s'impose !

De nombreux agents disposent d'un compte épargne temps (CET) qu'ils alimentent au fil des années, souvent en raison d'une charge de travail élevée ou de contraintes liées aux calendriers de production qui ne leur permettent pas de prendre tous leurs congés dans l'année.

Ainsi, **à l'approche de la retraite**, beaucoup d'agents se retrouvent avec **un CET bien rempli**. En ajoutant quelques jours de congés à ceux épargnés sur leur CET - normal et/ou historique - nombreux sont ceux qui **quittent physiquement leur poste plusieurs mois avant la date administrative** de départ à la retraite.

Dans certains cas, pour assurer la continuité de service, **l'Insee ne souhaite pas laisser le poste d'un futur retraité vacant** pendant plusieurs mois. L'affectation d'un autre agent sur ce poste entraîne *de facto* le remplacement du futur retraité dans ses fonctions.

**Ceci peut conduire à un changement de filière indemnitaire** pour ce dernier, qui se retrouve placé en mission. Plusieurs cas de **diminution de l'IFSE** (indemnité de fonctions sujétions et expertise) nous ont ainsi été signalés par des agents qui avaient utilisé les jours de congés qu'ils avaient épargnés avant leur départ à la retraite.

Alors que l'administration indique partager notre préoccupation concernant les **fins de carrière**, **nous déplorons cette pratique** qui pénalise financièrement les agents qui ont servi l'Insee loyalement pendant de nombreuses années de leur vie professionnelle.

Si cette manière de procéder permet à l'Insee de réduire ses dépenses de masse salariale, elle laisse une **image déplorable de l'Institut** auprès de ces agents, d'autant plus qu'ils n'ont pas été prévenus en amont - lorsqu'ils alimentaient leur CET - que l'administration chercherait à faire des **économies de bout de chandelle** sur leur dos au moment de leur départ.

**La CFE-CGC demande instamment à l'Insee de s'engager à cesser cette pratique mesquine et injuste.**

Nous encourageons bien sûr les agents à **prendre leurs congés pour préserver leur santé** et l'équilibre entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle. Mais à celles et ceux qui approchent de la retraite et ont un CET bien fourni, nous recommandons aujourd'hui de **manifeste clairement la volonté de rester sur leur poste**, en maintenant quelques jours d'activité juste avant la date administrative de leur départ en retraite, **pour bénéficier jusqu'au bout d'une IFSE inchangée.**

**N'hésitez pas à vous rapprocher de la CFE-CGC Insee si vous vous sentez concernés par cette situation.**

Pour nous contacter

[dg75-syndicat-national-cfe-cgc@insee.fr](mailto:dg75-syndicat-national-cfe-cgc@insee.fr)

Vos représentants CFE-CGC

**Titulaires**

Jean-Philippe DE PLAZAOLA,  
Sébastien CHÉRON

**Suppléants**

Catherine PORTAL,  
Salvatore DI MARIA

**Des élus mobilisés  
pour vous représenter  
et vous accompagner !**